



**SNCD - INFO**



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2019 / 18 – 22 OCTOBRE 2019

CAPN		
SOMMAIRE	Compte rendu de la CAPN n° 3 du 17 octobre 2019 - Postes offerts en enquête aux IR2/IR3	6 PAGES

\*\*\*\*\*

### L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ la dernière CAPN de ce type dans le cadre de la Loi de transformation de la fonction publique.
- ⇒ examen des postes de chef de service offerts en enquête aux IR2/IR3 sans changement de grade : plus de la moitié des postes « à profil », un nombre limité de candidatures, certains postes n'étant même pas demandés.
- ⇒ examen de deux recours pour refus de télétravail à la DNRED.
- ⇒ examen d'un accueil en détachement entrant à la DNGCD du Havre.

\*\*\*\*\*

La CAPN n° 3, en formations IR1/IR2 et IR2/IR3, a siégé le jeudi 17 octobre 2019 sous la présidence de M Pascal DECANter, chef du bureau RH3, assisté de ses collaborateurs .

**L'USD-FO, qui détient 4 sièges sur 6 dans cette configuration, était représentée par Véronique STACKLER (DR Strasbourg) et Xavier JOANNE (DR Reims) pour les IR1, Françoise PETIT (DI Bretagne Pays de la Loire) et Marie Christine BRUN (DR Roissy Voyageurs) pour les IR2, Nicolas TREMOLLET (DI Normandie) et Sébastien RUAULT (DR Bretagne) pour les IR3.**

*Les autres organisations syndicales représentées dans ces formations sont Solidaires Douanes (1 siège en IR3) et la CFDT (1 siège en IR2).*

\*\*\*\*\*

**Cette CAPN était la dernière de l'année 2019 dans cette configuration, et la dernière CAP de ce type pour les années à venir.**

**En effet, la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 programme la disparition :**

**- dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de toutes les CAP relatives aux mouvements de personnel sans changement de grade, donc relatives aux mutations, mais aussi aux mouvements d'IR2, IR3 et IR1 sur enquête ;**

**- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de toutes les CAP relatives aux promotions.**

**Ne subsisteront au-delà que les CAP relatives aux recours individuels.**

Un arsenal de Lignes Directrices de Gestion, encore à écrire et à présenter en CTR avant la fin de l'année et concernant dans un premier temps les mutations, devrait régir les choix opérés dès lors unilatéralement par l'administration.

**Même si le président de la CAPN s'est déclaré attaché à la poursuite du dialogue avec les représentants du personnel, ce qui ne peut que nous satisfaire, nous n'avons à ce stade aucune information sur les modalités à venir de dialogue et restons sceptiques sur la transparence du dispositif appelé à être mis en place.**

**Il est difficile de se projeter sans visibilité, avec la seule certitude d'une régression dès lors que le débat contradictoire est supprimé.**

\*\*\*\*\*

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

**Page 2/6**

## POSTES OFFERTS EN ENQUÊTE

**19 postes offerts à l'enquête (note n°19003636 du 20 septembre et additif n°19003728 du 1<sup>er</sup> octobre) :** 4 postes de chef d'un bureau de douane dont un en outre mer, 2 postes d'adjoint à un chef divisionnaire dont un outre-mer, 1 poste de chef de service Viticulture, 8 postes de responsable d'un service dans une direction à compétence nationale (DNRFP, DNRED, CID, DNSCE et DNGCD), 2 postes d'adjoint à un chef de bureau, 1 poste de chef de pôle en RR outre-mer, 1 poste de CSDS encadrant une grande unité.

Parmi ces postes, 12 étaient classés à profil, et donc assortis d'une fiche de poste précise indiquant le nom de la personne à contacter obligatoirement afin de participer à un entretien destiné à déterminer les motivations et le profil des candidats.

Toute candidature n'ayant pas satisfait à cette obligation d'entretien préalable n'est pas examinée en CAPN, nous l'avons déjà dit afin d'alerter au mieux les candidats potentiels.

Les postes outre-mer sont à profil, le contexte ultra marin et complexe de Mayotte a notamment été souligné par l'administration.

Les postes en direction à compétence nationale sont à profil, une recherche de technicité étant souvent mise en avant.

Les postes en surveillance sont à profil, les aptitudes managériales étant particulièrement recherchées.

**Progressivement tous les postes A+ vont nécessiter un profil particulier, soit déjà acquis, soit à acquérir selon le degré de maîtrise exigé par les fiches de poste.**

**6 postes n'ont suscité aucune candidature et 1 poste a été déclaré retiré** de la compétition par l'administration à l'issue des débats.

**20 candidatures :** 7 IR2 et 13 IR3.

**11 mouvements ont été prononcés :** 3 IR2, 8 IR3

Les postes non pourvus seront, pour certains, et après consultation des directions concernées, proposés en accession au grade d'IR3 (CAPN programmée le 10 décembre).

Certains choix proposés par l'administration n'ont posé aucun problème, les critères retenus étant satisfaisants au regard des documents présentés aux élus et de la situation des candidats (qualité de dossier, ancienneté, souhait affiché de mobilité et de prise de responsabilité, souhait d'évolution et de diversification du parcours professionnel).

L'application de la règle du retour en métropole entre deux affectations outre-mer a été invoquée pour écarter une candidature.

L'examen des candidatures à un poste à profil a fait débat, et suite aux interventions des élus, le président de séance a pris la décision de geler le poste en attendant une expertise complémentaire du sujet avec la direction concernée.

### COMMENTAIRES DE L'USD FO

1. Les postes de chef de service sans promotion suscitent toujours aussi peu d'enthousiasme, le nombre de candidatures très limité constaté de CAP en CAP en atteste cette fois encore.

Les élus USD FO ont une nouvelle fois interpellé l'administration sur les leviers proposés pour motiver les candidatures aux postes de chefs de service dans un contexte de notation linéaire, de difficultés de gestion des services en constantes restructurations, d'absence de revalorisation indemnitaire.

2. Une explosion des postes à profil.

Jusqu'à ce jour, les élus en CAPN disposaient à la fois des avis émis dans l'application MUTATION par la hiérarchie de gestion du candidat et des fiches d'entretien établies par la direction de gestion du poste offert à l'enquête.

La confrontation de ces documents, également comparés aux CREP, a permis à plusieurs reprises de faire évoluer, en CAPN, des positions administratives initiales parfois contestables, voire arbitraires.

La disparition programmée des CAP laisse présager un retour au fait du prince !!!

### AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

**1. Examen de l'accueil en détachement au grade d'IR2 d'un commissaire de la marine nationale en vue de pourvoir des fonctions de chef de la section "opérations aériennes et maritimes" à la DNGCD du Havre.**

Ce poste présenté comme à fort enjeu technique et managérial a été proposé à la mobilité externe sur la Place de l'Emploi Public après avoir été proposé sans succès plusieurs fois en interne (en IR1 et puis en IR2-3).

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Page 4/6

## COMMENTAIRES DE L'USD FO

Les élus USD FO n'ont pu que regretter la rareté ou l'indisponibilité de la ressource interne dans certains emplois de spécialistes en douane. L'absence de mouvements au TAM 2019 des spécialistes en est une illustration complémentaire.

La priorité affichée de l'administration étant de pourvoir les emplois, le recours à des ressources extérieures à notre administration risque de se développer, en parallèle et/ou en complément du profilage de certains postes.

### **2. Examen du recours de deux IR2 de la DNRED qui se sont vus opposer un refus de télétravail.**

Le 18 octobre 2018 (voir BI 2018-19bis), deux demandes de télétravail présentées par des enquêteurs à la DED avaient été soumises à l'examen de la CAPN.

Le sujet avait fait débat, la motivation du refus d'accéder à la demande des enquêteurs et les termes des recours donnant l'impression d'une cristallisation de principe des protagonistes.

La sous-directrice, qui présidait cette CAPN l'an dernier, avait décidé de renvoyer les demandes pour un complément d'analyse et la recherche d'une solution.

A ce jour la position de refus hiérarchique est maintenue sous l'angle du degré de confidentialité des activités envisagées en télétravail et du bon fonctionnement de la DNRED qui nécessiterait une dimension collective du travail et une présence effective constante au sein des services.

## COMMENTAIRES DE L'USD FO

Les élus USD FO dénoncent la vision rigide du télétravail à la DNRED, alors même que ce mode de fonctionnement est encouragé par la loi et encadré par un dispositif de garanties techniques permettant justement de préserver la confidentialité. Ce refus a suscité l'opposition des élus.

\*\*\*\*\*

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Page 5/6

## COTISATIONS 2019

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations.

*Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO*

**Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO**

**Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.**

**EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €**

		<b>Après crédit d'impôt</b>			
- Inspecteurs-élèves	<b>Gratuit</b>		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	<b>195 €</b>	<b>65 €</b>
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	<b>99 €</b>	<b>33 €</b>	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	<b>204 €</b>	<b>68 €</b>
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	<b>108 €</b>	<b>36 €</b>	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	<b>213 €</b>	<b>71 €</b>
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	<b>123 €</b>	<b>41 €</b>	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	<b>225 €</b>	<b>75 €</b>
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	<b>147 €</b>	<b>49 €</b>	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	<b>231 €</b>	<b>77 €</b>
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	<b>168 €</b>	<b>56 €</b>	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	<b>243 €</b>	<b>81 €</b>
- IP2 des 1er et 2e échelons					
- IR3 du 1er au 3e échelon	<b>183 €</b>	<b>61 €</b>	- Administrateur général des douanes	<b>249 €</b>	<b>83 €</b>
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	<b>195 €</b>	<b>65 €</b>	- Retraité	<b>63 €</b>	<b>21 €</b>
- IP2 du 5e au 7e échelon					

✂-----

### BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

**« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »**

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

**Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.**

**A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)**

**46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS**

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

**Coordonnées personnelles (facultatif) :**

**Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA  REMPLIR LE FORMULAIRE (prélèvement en : 1 fois, 3 fois ou 10 fois)**

**Je souhaite régler par chèque**

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Page 6/6